



Prestations compensatoires

Par **annia**, le **14/09/2014** à **08:06**

bonjour

je voudrais savoir pour obtenir les prestations compensatoires tiennent comptes de :

- je vis seule
- ma santé j'ai eu un cancer de sein
- je suis actuellement en arrêt maladie
- mes revenus aides de l'état (CAF) 535 + indemnité journalière 570 + 350 pension alimentaire de 3 enfants = 1650€
- trois enfants à charge
- déclaration impôt = 0

mon ex mari ne veut pas donner les prestations compensatoire parce que avec les aides de la CAF dit que je touche pareil que lui = 2000€

17 ans de mariage 2 enfants avec lui.

aidez moi à trouver une solution merci

Par **Visiteur**, le **15/09/2014** à **11:06**

Bonjour,

tout d'abord ce n'est pas votre mari qui peut décider ! Et en deux, ne confondez vous pas prestation compensatoire et pension alimentaire... ? êtes vous divorcés ? vous parlez de votre ex ; donc oui ? Donc il y a eu jugement ? Que dit-il ?